

La réforme du financement hospitalier

Laurette Onkelinx

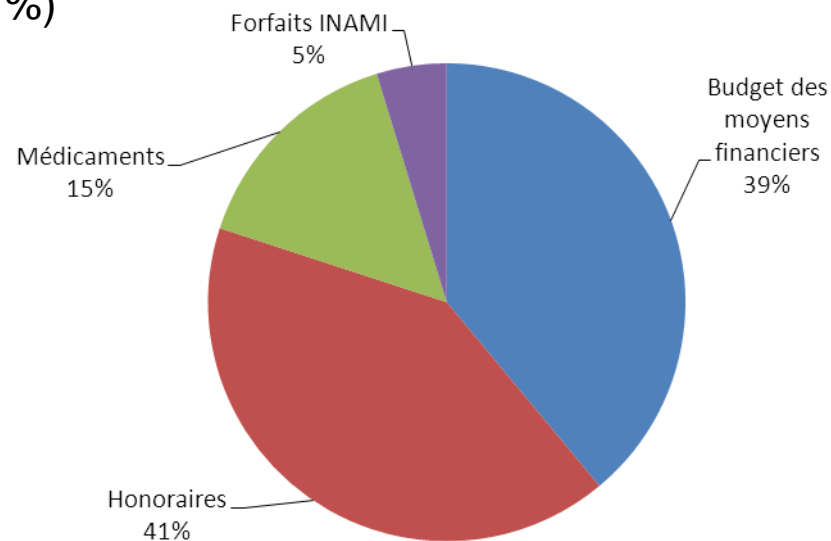
Vice-Première Ministre, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Vice-Eerste Minister, Minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid

Le financement hospitalier actuel

- Un chiffre d'affaires total de 12,8 milliards pour les hôpitaux généraux
- 6 différentes sources de recettes:
 - Budget des moyens financiers (38,6%)
 - Les honoraires (40,7%)
 - Les produits pharmaceutiques (15,1%)
 - Les forfaits de l'INAMI (4,7%)

+ *La part payée par le patient*

+ *Les fonds propres*



Les **faiblesses** du système actuel

- Illisibilité
- Complexité
- Manque de transparence, notamment vers le patient
- Tensions entre acteurs sur le terrain

Les **forces** du système actuel

- La qualité
- L'accessibilité financier pour le patients
- L'accessibilité aux traitements (temps d'attente, nouvelles technologies,...)
- Les dépenses sous contrôle

Le but de la réforme est améliorer notre système de santé en vue de:

- + d'accessibilité
- + de qualité
- + de transparence
- + de certitude sur la pérennité du système

La feuille de route

- Travaux préliminaires – étude KCE (Mai 2013 – Sept 2013)
- Une large consultation des partenaires (Nov 2013-Sept 2014) (KCE)
- Présentation publique des conclusions des partenaires (Sept 2014)
- Proposition de réforme du financement (Oct 2014 – Déc 2014)
- Validation du plan, travail législatif et réglementaire (année 2015)
- Implémentation progressive (2016/2017)